

Délibération n°2026-61

Thème : AMENAGEMENT 5

Objet : Acquisition du terrain cadastré G1940 (en partie) appartenant aux consorts PEYRE

L'an deux mille vingt-six le cinq du mois de juin, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 29 mai 2026 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 28 Membres présents : 22 Pouvoirs : 4 Suffrages exprimés : 26

Étaient présents :

David GEHANT ; Gérard VASSEUR ; Didier MOREL ; Thierry LABUSSIÈRE ; Elodie OLIVER ; Marjorie HUBEAU ; Thomas CHERBAKOW ; Emmanuel LUTHRINGER ; Brigitte PLAIDY ; Karima COEURET ; Noëlla LEDUC ; Jean-Michel GRES ; Lorraine PRUNET ; Jérémy MOREAU ; Gilbert BOYER ; Robert USSEGLIO ; Antoine DE RUFFRAY ; Dominique JAUBERT ; Christophe LOPEZ ; Mathieu RICHARD ; Patricia PAUL ; Christine SANTUCCI

Étaient représentés :

M. Stéphane DERRIVES, donne procuration à Mme Maryse BLANC
M. Christian CHIAPELLA donne procuration à M. David GEHANT
Mme Nadine CURNIER donne procuration à M. Robert USSEGLIO
M. François BERGNA donne procuration à Mme Christine SANTUCCI

Absents excusés :

Stéphane DERRIVES, Christian CHIAPELLA, Nadine CURNIER, François BERGNA, Camille FELLER, Adrien NIMSGERN

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

12 communes sont donc représentées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L3211-14 et suivants ;

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;

Montagne de Lure,
004-240400740-20260605-61-2026-DE
Date de réception préfecture : 17/06/2026

VU délibération n°2026-32 en date du 30 avril 2026, relative à la demande de subventions pour la création d'un équipement culturel structurant et éco-responsable ;

CONSIDERANT l'opportunité foncière que représente une partie du terrain cadastré section G 1940 (en partie), située à proximité immédiate du parking des Cordeliers à Forcalquier, appartenant aux consorts PEYRE, pour une surface d'environ 5 200 m² ;

CONSIDERANT que ce terrain est susceptible d'accueillir l'équipement culturel structurant envisagé ;

CONSIDERANT que l'offre d'acquisition proposée au prix de 60€/m², soit un montant prévisionnel de 312 000 €, pour une surface de 5 200m², a été acceptée, sur le principe, par les consorts PEYRE ;

CONSIDERANT l'avis des domaines en date du 13 juin 2026 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle G1940 (en partie), au prix de 60€/m², soit pour 5200m², 312 000 €, montant conforme à l'avis des domaines ;
- De dire que le prix définitif sera ajusté en fonction de la surface exacte du terrain qui sera déterminée par le document d'arpentage établi par le géomètre ;
- De dire que les frais inhérents à la vente seront pris en charge par la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et années susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Par délégation du Président,
Le Directeur Général des Services
Éric DUBOIS